

MOBILITÉ SOCIALE, FRATRIE ET DESCENDANCE (*)

par

Nicole TABARD (**)

RÉSUMÉ. — L'analyse des relations entre la mobilité professionnelle entre générations et, soit le nombre d'enfants des couples, soit leur nombre de frères et sœurs présentée ici mettra en évidence les résultats suivants :

— l'interprétation de la réduction des naissances comme un élément de stratégie d'ascension sociale des couples ne semble pas pertinente : si les couples en ascension ont plutôt moins d'enfants que les autres de même milieu d'origine, ils ont eu systématiquement moins de frères et sœurs;

— mais l'hypothèse d'une stratégie des parents orientée vers la promotion de leurs enfants plutôt que la leur, n'est pas non plus confirmée par l'observation; c'est l'interprétation qui pourrait être faite du résultat précédent ou de cet autre plus connu : les jeunes diplômés ont moins de frères et sœurs que ceux de même milieu, sans diplôme; mais les parents des premiers sont eux-mêmes issus de fratries plus réduites.

La baisse de la fécondité s'opère de générations en générations, à travers des lignées, celles par lesquelles passe l'intégration scolaire ou les transformations du système productif. Car en effet, la généralisation du phénomène, la localisation socio-économique des grandes fratries imposent de reconsidérer le contenu de l'« ascension sociale » accompagnant cette évolution; on y reconnaît le résultat de la mobilité structurelle — déclin de certains secteurs (agriculture, prolétariat rural), accès à des professions tertiaires de plus en plus nombreuses... — plus que l'effet d'une ascension sociale proprement dite.

En corollaire, se pose la question de la reproduction des familles nombreuses. Leurs caractéristiques spécifiques orientent vers l'analyse des processus de ségrégation et de fixation spatiales; ces processus sont, parmi les facteurs de maintien d'une fécondité élevée, dans la frange inférieure de la classe ouvrière (1).

(*) L'auteur tient à remercier Francisco MUÑOZ-PEREZ, chercheur à l'I.N.E.D., qui a bien voulu lire une première version de ce texte et dont les critiques ont conduit à des remaniements substantiels. Nos remerciements vont également, pour leurs suggestions, à Jean BOUCHET, responsable du Bureau de Recherche de la C.N.A.F., et à Marie-France VALETAS, chercheur au C.N.R.S.

(**) Maître de Recherche au C.N.R.S.

(1) Une partie des résultats ci-après vient d'une recherche sur les facteurs discriminants de la fécondité, réalisée pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales de 1980 à 1982; voir : N. TABARD, M. F. VALETAS, P. CLAPIER et H. KLEINMANN, Fécondité et conditions de vie, Rapport CREDOC ronéoté, décembre 1982; et N. TABARD, Réflexions sur la relation fécondité-mobilité sociale, *Consommation*, n° 3, 1983.

ABSTRACT. — *SOCIAL MOBILITY, SIZE OF FAMILY OF ORIGIN AND DESCENDANCE.* An analysis of the relationship between occupational mobility among generations and either the number of children by couples, or their number of brothers and sisters, presented here, brings to light the following results:

— The interpretation of the reduction in birth rate as a factor of strategy of couples' upward mobility does not seem relevant: if the ascending couples have rather less children than the others with similar socioeconomic origin, that means they systematically have had less brothers and sisters; — However, the hypothesis of parents' strategy directed towards social advancement for their children rather than for themselves, is not confirmed by the observation either; that could explain the latest result or the better known other one: young graduates have not so many brothers and sisters than those descended from similar home background without any diploma; however, the parents of the first one are themselves descended from smaller families.

Fertility decline takes place from one generation to the other within lineages; and school integration or change in the output system gets through these ways. In fact, the extension of the phenomenon and the socio-economic localization of large size families require the reexamination of the content of upward mobility following this change; there, one can recognize the result of the structural mobility — decline of some sectors (agriculture, country proletariat), access to more and more numerous tertiary occupation... — rather than the result of a strictly speaking upward mobility.

Consequently, the question lies in the reproduction of large size families. Their specific features lead towards the analysis of segregation processes and spatial settling; these processes offer a partial explanation of high fertility, specially in the lower fringe of the working class.

SOMMAIRE

Introduction	20
1. La mobilité sociale est-elle liée au nombre de frères et sœurs ou à la descendance ?	23
2. Statut professionnel ou niveau de diplômes selon le nombre de frères et sœurs.	29
3. A la recherche des caractéristiques structurelles des grandes fratries.	39
Bibliographie	45
Annexes	46

Cette analyse des relations entre la fécondité et la mobilité sociale a tout d'abord été engagée de façon classique; on s'intéressait à l'articulation entre la réduction de la taille des familles et les stratégies individuelles d'ascension sociale. Tout au plus, le questionnaire informait-il mieux que dans les enquêtes habituelles sur la situation professionnelle, celle des ascendants, et en général sur la famille d'origine ⁽¹⁾. Le passage de la descendance à la fratrie des couples, qui fait apparaître l'effet de lignée, oppose les familles nombreuses à un vaste ensemble où se différencient peu les classes moyennes et aisées,

(1) Ces résultats sont tirés de l'enquête C.N.A.F.-CREDOC « Fécondité et conditions de vie », réalisée en décembre 1980 et janvier 1981 auprès de 3 000 ménages. Sont exclus de cet échantillon : les ménages dont le chef est exploitant ou salarié agricole, ceux dont le chef a au moins 60 ans, ceux dont le chef est un homme sans conjointe ou compagne.

où les ouvriers sont qualifiés. Les grandes fratries relèvent des secteurs de production en déclin, sont peu scolarisées. L'« ascension sociale » des familles réduites apparaît comme intégration ou mobilité structurelle. La notion de stratégie, qu'elle ait pour objet l'ascension des couples eux-mêmes ou celle de leurs enfants, perd de son intérêt. On s'oriente vers l'analyse des relations entre l'évolution de la taille des familles et les transformations des rapports sociaux : l'exclusion de ces transformations paraît caractériser les grandes familles et dans les mécanismes de cette exclusion, ou plus généralement de la reproduction sociale, l'organisation de l'espace semble occuper une place importante. Mais, faute de statistiques appropriées — nos propres données n'avaient pas été conçues pour cela — il s'agit encore d'ouvrir une piste de recherche. L'une des issues, et non la moins intéressante, pourrait être d'exploiter l'aptitude des enquêtes statistiques à rendre compte des faits de structure.

Les recherches sur les relations entre la fécondité et la mobilité sociale sont relativement récentes (1950 environ). Un nom revient souvent, celui d'un auteur français, Arsène Dumont, qui en 1890 avait proposé une théorie expliquant la diminution de la fécondité, précoce en France et régulière à l'époque, par les stratégies d'ascension sociale des individus. L'auteur développe, pour étayer sa théorie, une critique de la démocratie et surtout du fonctionnement de la démocratie en France. L'idéal démocratique de l'égalité entre tous les citoyens est en contradiction avec le maintien d'un état centralisé dont la France donne le modèle; les plus riches émigrent vers les villes, briguent des emplois de fonctionnaires : moins ils auront d'enfants, moins ils auront à faire d'effort pour s'élever, par « capillarité sociale ». Pour les pauvres, la situation est opposée : « éloignement des grands centres urbains, pauvreté, ignorance, difficulté de communications matérielles, persistance de patois locaux, voilà autant d'obstacles au développement des aspirations vers la civilisation française, autant de circonstances favorables au maintien d'une natalité élevée ».

Dans la thèse de A. Dumont, c'est surtout de la mobilité des parents eux-mêmes dont il est question; rares sont les allusions à une possible stratégie des parents en faveur d'une promotion de leurs enfants; le célibat et la stérilité des couples font partie, selon lui, des stratégies individuelles d'élévation sociale. Ces idées naissent à une époque où la France occupe une position singulière parmi les pays occidentaux, lisible pour les contemporains : le taux de natalité décroît régulièrement depuis plus d'un siècle; il est considérablement plus faible que partout ailleurs (Patrick Festy, 1979) : de l'ordre de 25 pour mille, alors qu'il dépasse, souvent largement, 30 pour mille dans les pays nordiques, aux Pays-Bas, en Angleterre-Galles, en Italie, en Espagne et au Portugal, pour ne citer que les pays possédant à l'époque des statistiques de naissances.

Les comparaisons internationales aussi bien que celles faites en France, entre départements, entre cantons (A. Dumont), montraient à l'évidence une relation inverse entre la fécondité et le niveau des richesses, et c'est à cette observation qu'on a consacré les travaux des démographes et des statisticiens, surtout américains, jusque vers 1950. La forme en J inversé résumant

les différences de fécondité en fonction du statut social ou du revenu est devenue familière à cette époque (Westoff, 1953). De la faible fécondité des classes moyennes et aisées, les eugénistes inféraient la disparition future des élites de la société américaine. En même temps, des thèses différentes sur le rôle de la mobilité sociale ont été proposées (Blau et Duncan, 1967) : pour certains, l'inversion de la fécondité selon la position sociale est le fait d'un processus quasi mécanique de sélection (R. A. Fisher, 1929); pour le plus grand nombre des auteurs, la tendance est le résultat d'un comportement rationnel des couples : la planification des naissances est liée au désir d'amélioration de la position sociale.

Les travaux empiriques furent tardifs, aboutissant à des résultats contradictoires et décevants [P. Guilmot (1979) pour les travaux européens, G. Stevens (1981) pour les États-Unis]. La division du travail entre recherche théorique et traitement de l'information semble du reste très poussée; selon G. Stevens, l'absence de résultats conduit à l'abandon des analyses empiriques dans l'attente d'une meilleure spécification des hypothèses... On reviendra plus loin sur l'article de cet auteur dissociant mobilité structurelle et mobilité de circulation.

La grande majorité de ces travaux s'intéresse aux liens pouvant exister entre la fécondité des couples et leur propre mobilité sociale, non celle de leurs enfants, bien que les résultats obtenus par M. Bresard en 1950 fussent connus outre-Atlantique. Il faut dire qu'en France même, les travaux de M. Bresard qui devaient ouvrir la voie dans le domaine des recherches sur les relations entre la mobilité sociale et la dimension de la famille, sont peu cités et n'ont pas été suivis d'investigations systématiques. A partir d'une enquête réalisée en 1948, informant, ce qui est rare, sur la profession de trois générations successives, l'auteur montre que la proportion de fils ouvriers est toujours plus élevée dans les fratries d'au moins trois enfants, celles de cadres et professions libérales toujours plus faibles, quelle que soit la profession du père ⁽¹⁾.

Faisant suite à l'article de M. Bresard et confirmant ses résultats, A. Girard (1951) observe que dans les familles de lycéens, celles ayant le plus d'enfants appartiennent aux milieux les plus aisés à l'inverse de ce qui se passe dans l'ensemble de la population : « dans les milieux modestes, seules les familles restreintes peuvent supporter la charge d'une instruction secondaire ».

Il n'y a pas eu, par la suite, de travaux systématiques, intéressant l'ensemble de la population, sur la relation entre la taille de la fratrie et la mobilité

(1) Le travail de M. BRESARD est novateur à d'autres titres : on trouve des observations sur l'homogamie socio-professionnelle (à partir de comparaisons entre profession des beaux-pères et des gendres — l'enquête ne porte que sur des hommes); sur la durée de scolarisation et la taille de la fratrie ou le rang; sur la relation entre la fécondité des couples et la taille de la fratrie « le caractère traditionnel de la fécondité différentielle dans les lignées »...

Ce dernier résultat n'est pas nouveau. A la fin du XIX^e siècle, les biométriciens étudiaient le « caractère héréditaire » de la fécondité, considéré comme de nature biologique plus que sociologique.

sociale ou le niveau d'instruction (1). Comme l'observe G. Calot (1981), les études consacrées aux frères et aux sœurs sont rares (2); la descendance finale est une mesure familiale (3); la taille de la fratrie est une mesure insolite, non extrapolable par exemple. On peut cependant passer de la taille de la fratrie des enfants, y , à la descendance finale de la génération de leurs parents, x , par la relation : $y = x (1 + c_x^2)$ mise en évidence par G. Calot (*op. cit.*, page 366), où c_x désigne le coefficient de variation de x . La taille de la fratrie représente donc une dilatation du nombre des enfants des couples effectivement féconds, proportionnelle à celui-ci, pourvu que la dispersion relative soit la même dans tous les groupes étudiés (4).

Cependant les analyses qui suivent concernant la fratrie s'intéressent bien à cette variable *pour elle-même* et non comme estimation d'une autre. On privilégie sa pertinence comme indicateur des conditions vécues pendant l'enfance, tant du point de vue économique que de l'imprégnation des modèles familiaux.

1. LA MOBILITÉ SOCIALE EST-ELLE LIÉE AU NOMBRE DE FRÈRES ET SOEURS OU A LA DESCENDANCE ?

Les recherches ont commencé par une analyse de la relation entre le nombre d'enfants des couples et leur position professionnelle comparée à celle de leurs parents. La substitution du nombre de frères et sœurs à celui des enfants conduisait à des relations meilleures, laissant supposer que la réduction de la

(1) Des recherches ont porté sur des populations particulières. A. GIRARD s'intéresse en 1961 aux personnalités et élèves des grandes écoles. Il note, entre autres observations, que leur famille d'origine est plus souvent restreinte à un ou deux, voire trois enfants que l'ensemble des familles. Ces résultats sont mentionnés dans A. DARBEL (1974 et 1975). Plus récemment, l'analyse d'une promotion de polytechniciens, réalisée sous la direction d'Hervé LE BRAS (1983) montre que ceux d'origine ouvrière ont moins de frères et sœurs que ceux appartenant à la classe dominante. Mais on a affaire là à des fractions « limites » de la haute bourgeoisie pouvant être très fécondes. Les travaux de M. BRESARD sont situés par L. THEVENOT (1976) dans un historique des enquêtes sur la mobilité sociale.

(2) Sauf dans les enquêtes nationales sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire, qui ont curieusement pris le relais des travaux sur la mobilité sociale dans sa relation à la fratrie.

(3) Ainsi, une fratrie moyenne de plus de 4 enfants paraîtra peut-être élevée au lecteur plus habitué aux statistiques de descendance finale. Mais la dimension moyenne des fratries d'appartenance est bien supérieure à la descendance finale des parents ayant au moins un enfant; la différence se comprend fort bien intuitivement : il y a peu de familles ayant au moins 4 enfants, 24% de familles complètes au recensement de 1975, il y a beaucoup d'enfants issus de familles d'au moins 4 enfants, 51% des enfants appartenant à une famille complète à la même date. En 1975 (G. CALOT, p. 379), le nombre moyen d'enfants par famille complète en ayant au moins un est de 2,89; la taille moyenne des fratries (c'est-à-dire si l'on prend le point de vue des enfants, le nombre d'enfants qu'ont eu leurs parents) est beaucoup plus élevée, proche de nos observations : 4,12 enfants.

(4) Les valeurs observées pour x et y , par catégorie socio-professionnelle, sur l'enquête Familles de 1975, publiées par G. CALOT (p. 386), permettent le calcul de c_x^2 : il demeure compris entre 0,48 (cadres supérieurs) et 0,63 (employés) avec une valeur excentrique, 0,77, pour la catégorie hétérogène des personnels de service. Il est un peu plus élevé pour les ouvriers (0,61) que pour les cadres moyens (0,51), faible pour les agriculteurs et les salariés agricoles. Autant dire que la taille de la fratrie des enfants, par catégorie socio-professionnelle, est proportionnelle à la descendance finale des parents ayant au moins un enfant.

fécondité des couples rendait probable la mobilité ascendante de leur progéniture plus qu'elle ne contribuait à améliorer leur propre situation. Mais l'étude des générations plus jeunes met en évidence un processus de diminution de la taille des familles par lignées, processus étroitement lié à l'accroissement de la qualification professionnelle, à l'intégration scolaire; les déterminants paraissent toujours situés à la génération précédente. Les données présentées dans ce paragraphe viennent à l'appui de ce qui précède.

La mobilité dont il s'agit ici est celle qui ressort de la comparaison entre les professions des fils et celles des pères, les deux étant observées en fin de carrière ou presque. Les couples étudiés ont au moins quinze années de vie commune; leur famille peut être considérée comme terminée. Le découpage professionnel utilisé tente de respecter les similitudes entre les ménages du point de vue de leur fécondité; il isole les couples d'origine agricole, les plus féconds, et parmi eux les fils d'exploitants, et ceux de salariés agricoles (tableau 1). La distinction parmi les pères agriculteurs entre ceux qui ont un minimum de diplômes et ceux qui n'en ont pas du tout s'avère pertinente (elle est significative en dépit des effectifs faibles). On se contentera tout d'abord d'un découpage en deux populations pour les fils, respectant la hiérarchie entre les catégories socio-professionnelles; seuls les indépendants occupent quelquefois une position à part.

Les effectifs étant faibles, on notera le caractère répétitif des observations faites ici pour étayer nos conclusions. Dans la plupart des milieux d'origine, à l'exception des catégories supérieures et des cadres moyens, le nombre d'enfants des couples est plus faible lorsque la position professionnelle du mari est plus élevée; les différences sont particulièrement significatives lorsque le père du mari est, ou était, agriculteur, petit indépendant, employé, ouvrier d'usine sans diplôme; ainsi, il existe apparemment une relation inverse entre la mobilité ascendante par rapport au milieu d'origine et la taille de la descendance finale des couples.

Mais la taille de la fratrie des fils, elle aussi, diminue lorsque s'élève leur position par rapport à celle de leur père, interdisant ou relativisant l'hypothèse la plus courante d'un lien entre le désir d'ascension sociale des couples et la réduction du nombre de leurs enfants. Notons que les auteurs entendent alors le plus souvent par ascension sociale, la différence des positions en début et fin de carrière, composante qui n'est pas isolée ici.

Les résultats ne sont en effet pas moins significatifs concernant le nombre de frères et sœurs du mari; ils intéressent cette fois toutes les catégories sans exception, même si les différences relatives aux fils de cadres et employés sont faibles. L'amplitude des différences varie, selon le milieu d'origine, de la même façon que pour la descendance: très significative chez les petits indépendants, et d'autant plus, chez les ouvriers, que le statut de ceux-ci est bas; elle est aussi très forte dans les milieux d'origine agricole dont l'hétérogénéité est mise en évidence ici par la considération du diplôme. Les quelques fils d'agriculteurs (31) dont le père a au moins le CEP, n'ont pas plus de frères et sœurs que ceux originaires des classes moyennes. Les indépendants fils d'agriculteurs sont issus des plus grandes fratries; cette situation est

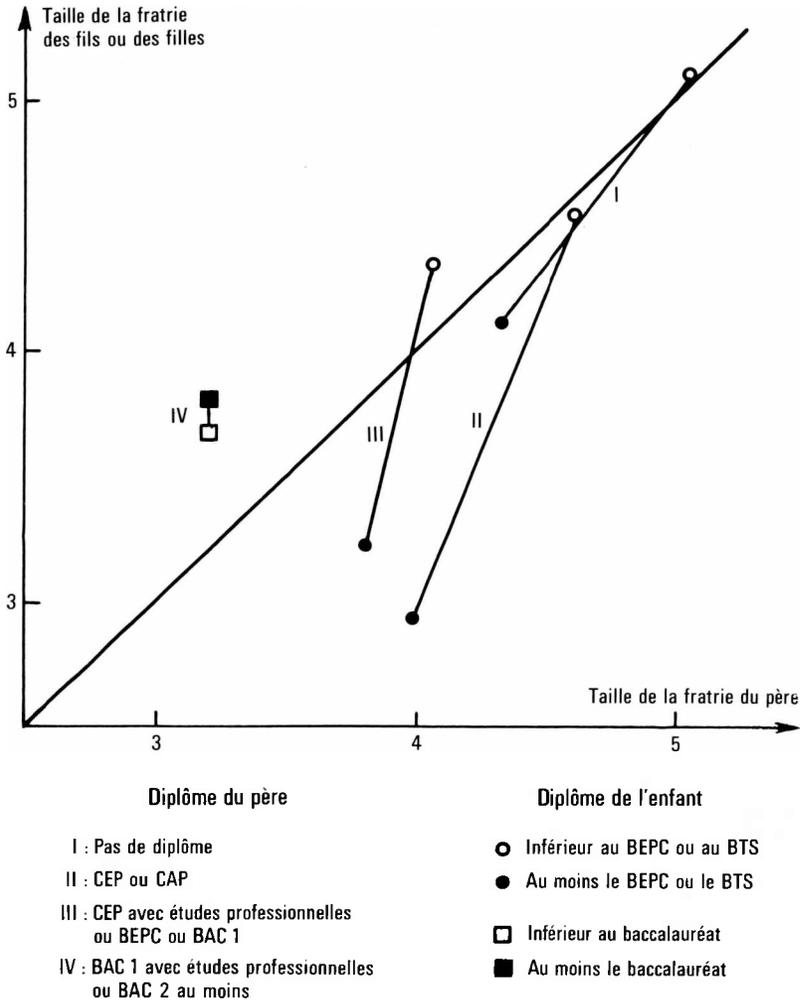
TABLEAU 1

Nombre d'enfants du couple (E) et fratrie du mari (F)
(couples ayant au moins 15 ans de vie commune)

Catégorie socio-professionnelle du père du mari		Catégorie socio-professionnelle du mari		Test de Fisher
1. Agriculteur sans diplôme	Indépendant (12) $F=6,4$ $E=3,6$	Profession libérale, cadre, employé, ouvrier avec au moins BEPC ou BTS (29) $F=4,5$ $E=2,2$	Ouvrier avec au plus CAP ou CEP (54) $F=5,2$ $E=3,5$	(95) - (**)
2. Agriculteur avec au moins CAP ou CEP	Indépendant (2)	Profession libérale, cadre, employé, ouvrier avec au moins BEPC ou BTS (14) $F=2,7$ $E=2,8$	Ouvrier avec, au plus, CAP ou CEP (14) $F=3,8$ $E=2,9$	(30) - -
3. Artisan, petit commerçant	Indépendant, profession libérale, cadre, ouvrier avec au moins BEPC ou BTS (66) $F=3,3$ $E=2,5$	Employé, ouvrier avec, au plus, CAP ou CEP (36) $F=4,8$ $E=3,5$	(102) (**) (**)	
4. Gros indépendant, profession libérale, cadre supérieur (1)	Industriel, profession libérale, cadre supérieur diplômé (40) $F=3,4$ $E=3,2$	Petit indépendant, cadre non diplômé, employé, ouvrier (58) $F=4,0$ $E=2,9$	(98) - -	
5. Cadre moyen	Indépendant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen diplômé (25) $F=2,9$ $E=2,6$	Autre cadre moyen, employé, ouvrier (47) $F=3,2$ $E=2,5$	(72) - -	

6. Employé	Indépendant, profession libérale, cadre, ouvrier avec au moins BEPC ou BTS (33) F=3,3 E=2,3	Employé, ouvrier avec au plus CAP ou CEP (29) F=3,4 E=3,1	(62) - (**)
7. Ouvrier avec au moins CAP ou CEP	Indépendant, profession libérale, cadre, ouvrier avec au moins BEPC ou BTS (36) F=3,1 E=2,7	Employé, ouvrier avec au plus CAP ou CEP (27) F=4,3 E=3,3	(63) (*) -
8. Ouvrier sans diplôme, sauf : salarié agricole, personnel de service et ouvrier municipal	Indépendant, cadre, employé, ouvrier avec au moins BEPC ou BTS (95) F=3,9 E=2,7	Ouvrier avec CAP ou CEP (84) F=4,9 E=2,7	Ouvrier sans diplôme (44) F=5,2 E=3,8 (**) (**)
9. Salarié agricole, personnel de service, ouvrier municipal (2)	Indépendant, cadre, employé, ouvrier avec au moins BEPC ou BTS (18) F=3,1 E=2,5	Ouvrier avec CAP ou CEP (19) F=5,6 E=3,6	Ouvrier sans diplôme (20) F=6,1 E=4,1 (**) (*)
Autre, inconnue, ne sait pas	Indépendant, cadre, employé, ouvrier avec au moins BEPC ou BTS (66) F=3,8 E=2,6	Ouvrier avec CAP ou CEP (43) F=3,4 E=3,1	Ouvrier sans diplôme (22) F=4,9 E=4,1 (*) (**)
<p>(1) Ou : père de la femme industriel, profession libérale, cadre supérieur, <i>et</i> père du mari indépendant ou cadre.</p> <p>(2) Ou : père de la femme salarié agricole, personnel de service, ouvrier municipal, <i>et</i> père du mari ouvrier.</p> <p>N. B. : Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de ménages interrogés.</p>			

GRAPHIQUE 1



ressemble à celui de la poule et de l'œuf. Une chose est claire : l'itinéraire par lignées de la réduction de la dimension des familles. Ce qui devrait conduire à la prudence, quand il s'agit d'interpréter la baisse de la fécondité à partir de catégories statiques. La fécondité relativement faible des femmes instruites, par exemple, ne peut être regardée indépendamment du fait qu'elles ont eu beaucoup moins de frères et sœurs que les femmes sans diplôme, dans tous les milieux, comme on le verra au paragraphe suivant.

Comme la diminution de la taille des familles est générale, il apparaît alors que la mobilité sociale dont il s'agit ne peut être la mobilité de circulation,

résultat de stratégies individuelles; du moins cet aspect semble-t-il contingent. On reviendra dans la dernière partie sur les relations entre les transformations structurelles du système productif et la diffusion des lignées de fratries réduites.

2. STATUT PROFESSIONNEL OU NIVEAU DE DIPLÔMES SELON LE NOMBRE DE FRÈRES ET SOEURS

Le problème qui se pose alors est de repérer et de caractériser de façon explicite ces lignées, ou *a contrario* d'identifier les couches fécondes. C'est ce qu'on tentera de faire.

On s'intéresse désormais à la taille de la fratrie des adultes enquêtés. Ce paragraphe est descriptif, permettant d'apprécier la régularité des relations entre la fratrie et le statut et son amplitude, différente selon les milieux d'origine.

L'essentiel des résultats est présenté au tableau 2 et aux graphiques 2a et 2b. Dans un cas on observe les relations entre le nombre de frères et sœurs et le statut professionnel; il s'agit alors des hommes seulement ⁽¹⁾; leur position est souvent précisée par le niveau de diplômes possédés, d'enseignement général et technique; pour la classe ouvrière en particulier, ce mode de découpage paraît beaucoup plus discriminant que les découpages classiques : ouvriers « qualifiés », ouvriers « spécialisés », appellations sujettes à des erreurs d'appréciation de la part des enquêtés, à des différences de contenu selon les branches d'activité, à des glissements dans le temps. Il opère également une coupure très nette chez les cadres, tant du point de vue de l'origine sociale, que du salaire...

L'efficacité de cette précision est très nette sur les grandeurs qui nous intéressent ici, les fratries moyennes, et permet d'affiner les catégories aux extrémités de l'échelle sociale.

Observons tout d'abord un clivage selon l'origine sociale (dernière colonne du tableau 2) : les adultes issus du prolétariat rural [salariés agricoles, ouvriers municipaux ⁽²⁾], les enfants d'agriculteurs et d'ouvriers non diplômés ont tous eu, en moyenne, au moins trois frères ou sœurs. Quelle que soit leur origine : ouvriers diplômés, employés, cadres ou professions libérales, les autres en ont eu moins de deux. Dans le premier groupe, les hommes ayant eu le plus grand nombre de frères et sœurs appartiennent au prolétariat rural; dans le

(1) Il y a moins d'informations sur la profession pour les femmes : près d'une sur deux n'exerce pas au moment de l'enquête; près d'une sur quatre a cessé au moment du mariage ou au premier enfant. L'absence d'information obligeait à un découpage moins détaillé pour les femmes que celui qui figure au tableau 2 pour les hommes. Les résultats se ressemblent cependant (cf. rapport cité chapitre III). Les annexes de cet article fournissent des informations détaillées concernant exclusivement les femmes.

(2) On distingue sous ce terme les ouvriers de la voierie, les cantonniers, les garde-forestiers, les jardiniers... travaillant pour les collectivités locales.

TABLEAU
Nombre d'enfants dans la fratrie du fils ⁽¹⁾ selon

CSP du père \ CSP du fils	Ouvrier			Employé	Petit commerçant ou artisan
	Ni CAP ni CEP	CAP ou CEP	BEPC ou BTS		
Agriculteur	5,0 (49)	5,0 (97)	(*)	4,8 (28)	5,6 (26)
Salarié agricole et ouvrier municipal	5,8 (26)	6,5 (28)	-	-	-
Autre ouvrier sans CAP ni CEP	5,6 (117)	4,7 (235)	4,0 (33)	4,0 (64)	4,2 (41)
Ouvrier avec CEP (ou CAP) . . .	4,4 (68)		3,9 (44)		3,9
Employé	4,3 (60)		3,9 (45)		3,9
Petit commerçant et artisan . . .	4,6 (26)	4,1 (47)	(*)	4,1 (31)	3,3 (44)
Cadre moyen	3,6 (49)			3,0 (40)	
Cadre supérieur	3,9 (40)				
Patron et profession libérale . . .	3,8 (59)				
Ensemble ⁽²⁾	5,3 (317)	4,6 (636)	3,9 (138)	4,0 (268)	4,0 (198)

(¹) Le fils dont il est question ici est le mari de la personne enquêtée.

(²) Les marges du tableau concernent une population plus grande :

- la colonne « ensemble » comprend les hommes dont la profession est mal déclarée,
- la ligne « ensemble » comprend en outre ceux élevés par une femme seule ou en institution.

2

sa catégorie professionnelle et celle de son père

Cadre moyen		Cadre supérieur		Profession libérale	Industriel, gros commerçant	Ensemble (2)
Ni BAC ni BTS	BAC ou BTS	Pas d'études supérieures	Études supérieures			
3,7 (57)		3,8 (38)				4,6 (298)
3,9 (27)						5,4 (83)
4,2 (75)	2,7 (31)	3,6 (35)				4,5 (638)
(50)	3,1 (37)					3,9 (193)
(35)	3,5 (40)					3,9 (183)
3,4 (61)	3,2 (55)					3,6 (265)
3,2 (51)	3,6 (55)		3,0 (41)			3,4 (242)
	3,6 (39)		3,0 (50)			3,5 (133)
		3,3 (41)				3,6 (106)
3,7 (347)	3,3 (197)	3,8 (90)	3,1 (151)	2,8 (65)	3,6 (43)	4,1 (2495)

(*) Ouvriers avec BTS ou BEPC regroupés avec cadres moyens sans diplôme.

N. B. : Dans ce tableau et tous ceux qui suivent, les chiffres entre parenthèses représentent le nombre des ménages interrogés; dans ce tableau, les regroupements sont faits de telle sorte que chaque cellule comprend au moins 25 ménages.

second groupe, ce sont les fils de cadres qui en ont eu le moins. La remontée de la fécondité (celle des pères) dans les catégories supérieures est à peine esquissée ⁽¹⁾.

Si l'on se place du point de vue du statut des enfants, la taille de la fratrie décroît cette fois régulièrement des statuts les plus bas aux statuts les plus élevés; à l'intérieur de chaque catégorie socio-professionnelle, les fratries minima concernent les hommes ayant un niveau d'instruction relativement élevé; ainsi, les hommes exerçant, au moment de l'enquête, une profession libérale, sont issus des plus petites fratries, 2,8 enfants en moyenne, et ceci quelle que soit la profession de leur père. La différence est nette entre les cadres supérieurs selon qu'ils ont fait ou non des études supérieures: la fratrie est de 3,1 enfants en moyenne dans le premier cas, de 3,8 dans le second; même résultat en ce qui concerne les cadres moyens selon qu'ils ont ou non le baccalauréat ou le BTS. Mais c'est chez les ouvriers que la relation entre la taille de la fratrie et le niveau d'instruction générale ou technique est particulièrement évidente: selon qu'ils ont au moins le BTS ou le BEPC, un CAP ou un CEP, ni CAP ni CEP, ils sont issus d'une famille de 4 enfants, 4,6 et 5,3 respectivement.

L'ascension sociale ou la scolarisation prolongée s'accompagnent dans tous les milieux d'une diminution du nombre de frères et sœurs.

La régularité du phénomène est manifeste, plus encore dans les couches populaires que dans les classes aisées. Les regroupements auxquels on a dû procéder traduisent l'immobilité sociale que l'on connaît: il y a très peu de cadres parmi les fils d'ouvriers et ils ont eu beaucoup moins de frères et sœurs que les autres; à l'inverse, les fils de cadres sont rarement ouvriers, issus de fratrie à peine supérieure à celle des autres.

D'autres informations permettent de repérer, à l'intérieur des couches populaires, les fractions correspondant aux statuts les plus bas. Ainsi en est-il de la question: « Durant l'enfance ou l'adolescence de votre mari (compagnon), sa famille avait-elle de gros problèmes d'argent? ». On n'est pas surpris que la réponse « Oui, de gros problèmes pratiquement tout le temps » soit d'autant plus fréquente que l'origine du mari est basse dans la hiérarchie sociale: cette réponse est celle de 3% des belles-filles de cadres supérieurs, de 30% des belles-filles d'ouvriers sans CAP ni CEP⁽²⁾; à l'inverse, la réponse « Non, pas de problème du tout, ils avaient une vie aisée » obtient 42% des suffrages chez les premières, 7% chez les secondes ⁽³⁾.

(1) Mesurée par la fratrie de leurs enfants, la descendance des catégories supérieures est peut-être sous-estimée par rapport aux autres catégories dans la mesure où son coefficient de variation est plus faible.

(2) Le maximum, 43%, provient des femmes dont le mari a été élevé par une femme seule ou en institution.

(3) 49% des belles-filles d'industriels et professions libérales répondent ainsi; c'est la proportion maximum; le minimum, 4%, concerne les épouses des hommes élevés par une femme seule ou en institution.

En isolant la première réponse « oui, de gros problèmes pratiquement tout le temps », on sélectionne une fraction encore plus pauvre du groupe des fils d'ouvriers sans diplôme, issus de fratries encore plus grandes, 5,8 enfants en moyenne, 7 enfants s'ils sont eux-mêmes ouvriers avec au plus un CAP (67 cas). Les autres fils d'ouvriers non diplômés ⁽¹⁾ sont issus d'une fratrie de 4,2 enfants en moyenne, de 4,9 enfants s'ils sont eux-mêmes ouvriers avec au plus un CAP (137 cas).

La relation inverse entre les niveaux d'instruction et le nombre de frères et sœurs est manifeste, pour les hommes comme pour les femmes ⁽²⁾, dans tous les milieux. Bien que peu exploité, c'est un résultat connu : selon les données de l'enquête « formation-qualification professionnelle » de 1977, la proportion de diplômés d'études supérieures (2^e et 3^e cycles ou grandes écoles) décroît des familles de un enfant à celles de cinq et plus, dans presque tous les milieux, à l'exception des classes aisées [R. Pohl, J. Soleilhavoup et J. Ben Rezigue (1983)].

L'amplitude de la relation entre diplôme et taille de la fratrie telle qu'elle apparaît aux graphiques 2a et 2b est d'autant plus grande qu'on va vers les origines les moins qualifiées : père ouvrier non-agricole sans diplôme, agriculteur, salarié agricole ou ouvrier municipal (dans ce dernier cas, les diplômes ne dépassent guère le BEPC et vont avec les fratries les plus réduites). Entre non-diplômés et bacheliers, le contraste est grand : autant est dispersée la taille de la fratrie des premiers, autant se ressemblent les fratries des seconds.

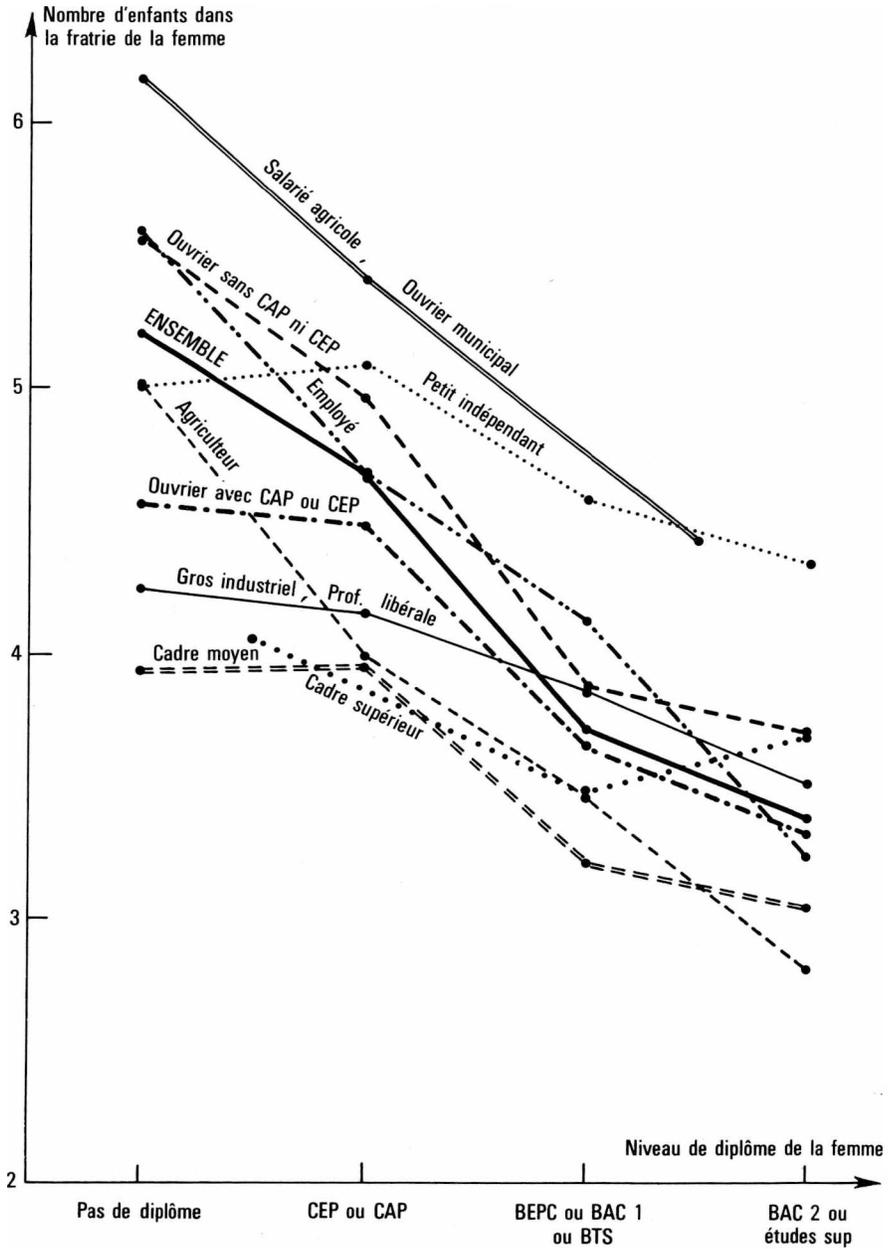
On observe l'amorce du retournement de la taille de la fratrie pour les diplômés d'études supérieures soulignée dans les enquêtes F.Q.P., en dépit des faibles effectifs en présence ici. Mais ce retournement n'a rien de surprenant; il procède d'un glissement du contenu des catégories supérieures (pères cadres supérieurs, industriels, professions libérales); dans ces milieux, la situation de famille nombreuse n'est pas générale, mais au contraire spécifique de fractions particulières, classes supérieures de bourgeoisie ancienne [P. Bourdieu et M. de Saint-Martin (1978)]. On entrevoit ces fractions lorsqu'on remonte aux grands-pères (cf. ci-après). La profession du père ne suffit pas à définir le milieu d'origine : des glissements systématiques s'opèrent vers la grande bourgeoisie lorsque croît la taille de la fratrie; les mêmes glissements s'opèrent, mais cette fois vers la frange inférieure de la classe ouvrière, lorsqu'il s'agit des milieux d'origine ouvrière.

(1) Ceux dont les femmes ont donné les autres réponses à la question retenue ici, c'est-à-dire : « Oui, des problèmes à certains moments », « Non, pas de problème vraiment important », « Non, pas de problème du tout, ils avaient une vie aisée ».

(2) La relation paraît meilleure concernant les femmes. On n'en fournit pas ici d'explication, le fait que les agriculteurs ne figurent pas dans cet échantillon entraîne une dissymétrie du recrutement des hommes et des femmes. Par exemple, les femmes originaires des zones rurales venues habiter en Ile-de-France ont eu beaucoup plus de frères et sœurs que les autres femmes de même origine. Bien des différences entre hommes et femmes du point de vue de leur relation à la famille d'origine suggèrent la nécessité de recherches précises en ce domaine. Citons l'exemple de certaines aides des parents plus élevées pour les filles que pour les garçons (équipement, ameublement). Cf. chapitre I du rapport cité.

GRAPHIQUE 2a

Niveau de diplôme des femmes
et taille de leur fratrie
selon la catégorie socio-professionnelle de leur père



GRAPHIQUE 2b

Niveau de diplôme des hommes
et taille de leur fratrie
selon la catégorie socio-professionnelle de leur père

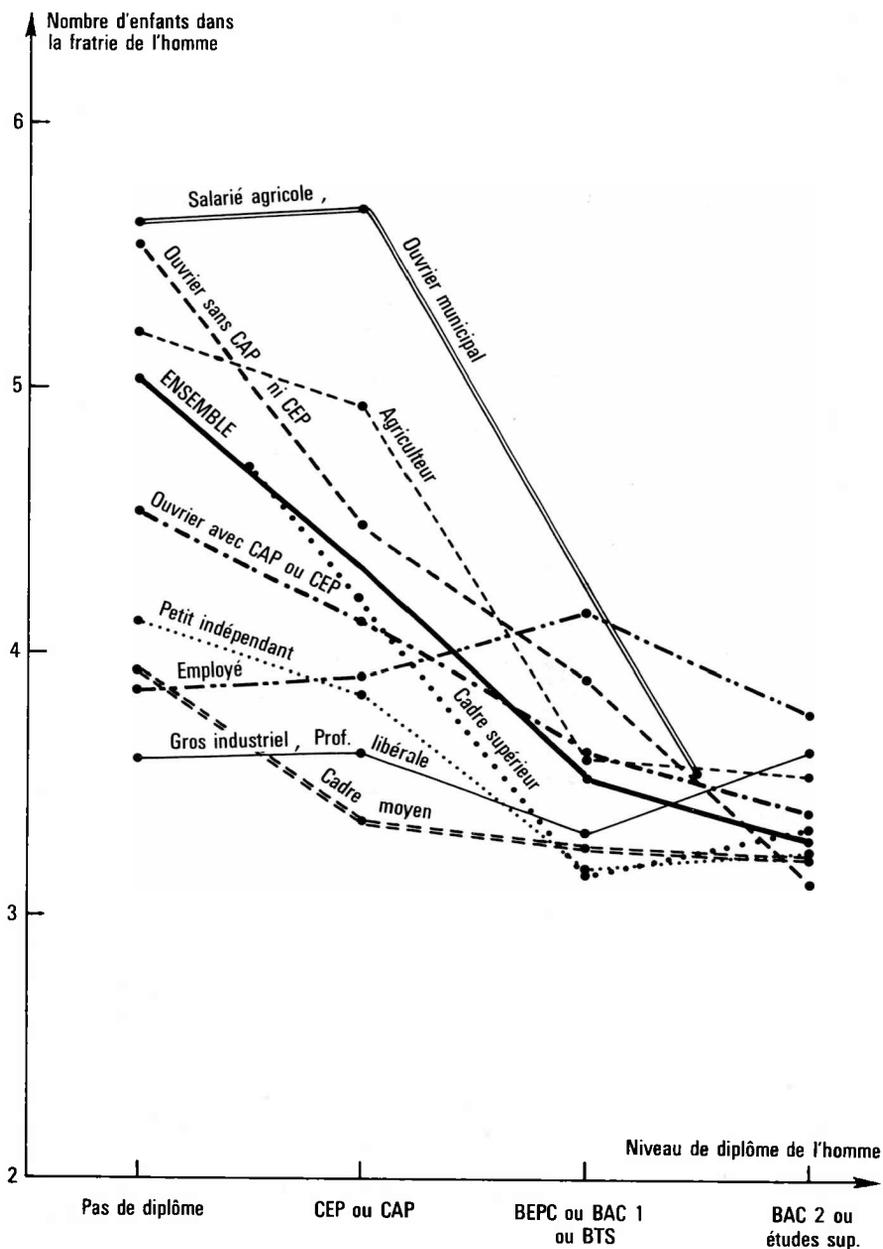


TABLEAU 3

Comparaison entre les catégories socio-professionnelles des grands-pères et celles du père de la femme
du point de vue de leur effet sur le nombre d'enfants dans la fratrie de la femme

(Femmes nées en France)

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :					
des deux grands-pères de la femme	Fratrie	de son père	Fratrie	du père et des deux grands-pères (¹)	Fratrie
Gros indépendant, profession libérale ou cadre supérieur [5]. . .	4,7 (34)	Exploitant agricole	4,9 (259)	[A] et [A] Autres	4,5 (149) 5,3 (110)
L'un des deux au moins : petit indépendant, cadre moyen, employé ou agent de maîtrise [M], l'autre : gros indépendant, profession libérale ou cadre supérieur.	3,4 (231)	Gros indépendant, profession libérale Cadre supérieur	3,8 (100) 3,6 (118)	[S] et [S] Autres	5,1 (24) 3,5 (194)
L'un des deux : indépendant, cadre, employé ou agent de maîtrise, l'autre : ouvrier non agricole [0]	3,5 (164)	Petit indépendant	3,6 (239)	[S, M, O] et [S, M, O]	2,9 (156) 3,6 (239)

cadre, employé ou agent de maîtrise, l'autre : ouvrier agricole ou inconnu ou profession ignorée de la femme [N]	3,8 (302)	Employé	4,2 (201)	[S, M, O] et [S, M]	3,5 (167)
Les deux : ouvriers non agricoles	3,9 (124)	Ouvrier avec CAP ou CEP	4,1 (306)	Autres	4,4 (352)
L'un des deux : exploitant agricole [A], l'autre : indépendant, cadre, employé ou ouvrier non agricole	4,0 (252)	Ouvrier sans CAP ni CEP, ni ouvrier agricole, ni ouvrier municipal	4,8 (516)	Autres cas	4,4 (457)
L'un des deux : exploitant agricole, l'autre : ouvrier agricole ou inconnu ou profession ignorée par la femme	4,6 (169)	Ouvrier agricole ou ouvrier municipal	5,5 (83)	[N] et [N]	5,6 (245)
Les deux : exploitants agricoles	4,6 (269)	Autres, n. d., s. o.	4,5 (115)		
L'un des deux : ouvrier non agricole, l'autre : ouvrier agricole ou inconnu, ou profession ignorée de la femme	4,4 (263)	Élevée par une femme seule ou en institution	4,0 (146)	Élevée par une femme seule ou en institution	4,0 (146)
Les deux : ouvriers agricoles, ou inconnus, ou profession ignorée de la femme	5,0 (499)				
Test de Fisher	F = 12,0 (**)		F = 11,1 (**)		F = 18,4 (**)
(**) Les lettres entre crochets renvoient aux définitions de la première colonne.					

Cette variation du contenu des catégories est systématique, rendant ambiguës les relations observées : les pères agriculteurs dont le fils est bachelier ne sont pas les « mêmes agriculteurs » que ceux dont le fils est sans diplôme; ils diffèrent très probablement quant au niveau d'instruction, à l'origine sociale, aux alliances... La catégorie « employés » est elle-même très hétérogène, plus encore pour les pères que pour les fils. Travailleurs non manuels, ils se situent souvent au-dessous des ouvriers diplômés, soit par le revenu, soit par leur hérédité sociale et leurs alliances. 7% seulement des pères des hommes sont employés, dont la moitié sont employés des collectivités locales ou de la fonction publique (soit employés de mairie, préposés des P et T, employés de la S.N.C.F.) et 20% sont employés aux écritures ou employés de bureau non qualifiés.

Les différences sont profondément enracinées dans le passé

La profession combinée des deux *grands-pères* ⁽¹⁾ constitue un facteur aussi discriminant, du point de vue de la taille de la fratrie que la profession du *père* des femmes enquêtées. On pourrait penser cependant que le lien est plus direct avec cette dernière variable, en outre elle est plus fiable.

La première colonne du tableau 3 oppose les femmes d'ascendance « classe moyenne » qui ont la fratrie minimum à celles dont les deux *grands-pères* étaient ouvriers agricoles ou de profession inconnue; la taille de la fratrie dans ce dernier groupe est particulièrement élevée, 5 enfants, d'autant qu'il représente plus d'une femme sur cinq (499 femmes). Les filles d'ouvriers agricoles ont eu davantage de frères et sœurs (deuxième colonne), mais ce sous-groupe est extrême, ne comprenant que 83 femmes.

Rares sont les femmes dont on peut dire qu'elles appartiennent à la classe dominante; bien que les effectifs soient dérisoires, il vaut de souligner que cette appartenance est visiblement beaucoup mieux spécifiée par la profession simultanée des deux *grands-pères* que par celle du *père* seul. 34 femmes seulement ont eu leurs deux *grands-pères* cadres supérieurs ou professions libérales; elles sont issues d'une grande fratrie (4,7 enfants); parmi elles, 24 sont filles de cadres supérieurs, industriels, professions libérales; il semble qu'on se rapproche ici des fractions fécondes de la bourgeoisie : ces femmes sont issues d'une famille de 5,1 enfants (3^e colonne). Les autres filles de cadres supérieurs, donc celles d'ascendance « classe moyenne » (194 femmes) sont issues de fratries nettement réduites (3,5 enfants).

L'appartenance à la classe moyenne est imprécise à partir de la seule profession du *père* : les filles de cadres moyens ou de petits indépendants ont une fratrie assez faible, mais ce groupe (important : 463 femmes) éclate significativement selon la profession des *grands-parents*. La taille de la fratrie

(1) Le questionnaire comportait des questions sur le métier exercé par les deux *grands-pères* de la femme, avant leur retraite. Près d'un tiers des femmes n'étaient pas en mesure de répondre; cette ignorance provient des milieux les plus pauvres, provenance statistiquement repérable par les alliances, les niveaux de diplômes et les professions des conjoints...

n'atteint pas 3 enfants lorsque ceux-ci appartiennent à la classe moyenne⁽¹⁾; elle est de 3,8 enfants dans les autres cas.

On ignore le nombre de frères et sœurs des parents et des grands-parents; mais on peut penser qu'ils varient de la même façon. D'autant qu'une relation inverse est visible encore ici entre le nombre de frères et sœurs de la femme⁽²⁾ et le statut professionnel de son père par rapport à son grand-père paternel, relation particulièrement nette lorsqu'il s'agit du passage de métiers ouvriers à des professions tertiaires : les petites-filles d'ouvriers ont moins de frères et sœurs lorsque leur père est employé ou cadre moyen ou même petit indépendant que lorsqu'il est ouvrier.

Comme précédemment, les lignées apparaissent, mais plus profondément ancrées ici. Dans cette présentation chiffrée, on voit aussi l'importance d'une définition des positions sociales intégrant plusieurs générations.

3. A LA RECHERCHE DES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DES GRANDES FRATRIES

Les relations qui viennent d'être décrites apparaissent de très grande ampleur, permettant de localiser les lignées de familles réduites ou de familles nombreuses. Ce n'est pas la question de la causalité (une famille nombreuse serait-elle un obstacle à une scolarisation longue, à l'ascension sociale?) qui retient notre attention. La recherche plus orientée des caractéristiques des grandes fratries engagée dans cette dernière partie conduit à formuler l'hypothèse d'une relation entre la diminution tendancielle des familles nombreuses et l'évolution des rapports sociaux : l'intégration scolaire, la « tertiarisation ». Dans cette articulation, le maintien des familles nombreuses paraît être le produit d'une relégation tant sociale que spatiale des couches populaires.

S'intéresser à la localisation sociologique des grandes fratries, aux processus de leur reproduction, ajoute un autre mode d'approche à la connaissance de la reproduction de la structure sociale et des inégalités.

La relation inverse entre le statut social ou les diplômes et la taille de la fratrie est d'autant meilleure que l'on descend dans l'échelle sociale. Si l'on ne s'intéressait qu'aux relations⁽³⁾ et non à leur contenu, on pourrait en

(1) Croisement [SMO] et [SMO] en colonne 3; mais peu de grands-pères sont cadres supérieurs [S], et peu sont ouvriers qualifiés [O].

(2) Donc, la descendance finale de leurs parents, sous réserve que le coefficient de variation de cette descendance ne varie pas trop entre les catégories comparées. Cf. G. CALOT, *op. cité* et le rappel en introduction.

(3) Par exemple, si l'on s'en tenait aux corrélations entre la proportion des fils ouvriers et la taille de leur fratrie selon que les pères sont cadres, employés-ouvriers avec CAP ou CEP, ouvriers sans CAP ni CEP, soit : 0,10, 0,16 et 0,20 respectivement (ajustement linéaire sur données individuelles); ou entre la proportion des fils cadres supérieurs ou moyens ou professions libérales et la taille de leur fratrie : 0,07, 0,11 et 0,17 respectivement. Les relations statistiques ont souvent l'intérêt de désigner des populations extrêmes pour tenter d'en reconnaître le contenu spécifique.

déduire qu'une grande fratrie fait moins obstacle à une élévation du statut dans les catégories moyennes et aisées que dans les catégories pauvres.

Il n'y a qu'exceptionnellement de très grandes familles dans les couches d'origine moyenne et aisée, et leurs descendants sont rarement ouvriers sans qualification ⁽¹⁾. Au contraire, dans les couches d'origine populaire, la taille de la fratrie et sa dispersion sont élevées; l'accès aux positions moyennes n'est pas rare, plus probable dans les familles réduites. Autrement dit, le déclin des couches moyennes vers les couches populaires, peu fréquent, dépend moins de la dimension de la famille d'origine que n'en dépend le passage inverse, lui, plus courant (donc structurel), du prolétariat et des couches paysannes vers les classes moyennes. On donne une interprétation dynamique à ces différences : celles entre les fratries, par analogie avec la diminution tendancielle de la taille des familles, celles entre les positions sociales, en référence à la transformation des rapports sociaux : intégration scolaire et accroissement des qualifications, diminution de l'agriculture, augmentation des professions tertiaires. Cette intégration sociale semble se faire au prix de la disparition des grandes fratries, disparition presque achevée dans les couches moyennes et aisées.

La notion d'ascension sociale telle qu'elle apparaît dans ses relations à la fécondité est au moins ambiguë : s'appliquant aux couches populaires, sa relation négative à la dimension de la famille est considérable, sorte de clé d'adaptation (intrinsèquement irréversible?) à l'évolution des structures de production, de la division du travail. L'idée de stratégie n'est pas nécessaire à la compréhension de ce processus. Par définition, les parents de ces catégories, dépourvus de toutes les formes de pouvoir, ne peuvent avoir un rôle dans le placement social de leurs enfants. La concurrence sur ce plan avec le monde extérieur : les entreprises et les institutions, l'État est à leur désavantage, comme le soulignait W. Goode (1963). S'appliquant aux couches moyennes, aux fractions inférieures de la bourgeoisie, l'ascension sociale est très peu liée à la dimension de la famille; le déclin le serait un peu plus (relation positive).

Les familles nombreuses sont presque l'un des caractères propres aux catégories populaires et surtout au prolétariat. Cette association relève de déterminations largement structurelles; c'est ce dont il sera question maintenant.

C'est donc la pérennité des grandes fratries qui retient l'attention, plus que la diffusion de la famille réduite. On a remarqué un recrutement spécifique des grandes fratries : le père appartient au prolétariat rural, à l'agriculture, à la frange non qualifiée de la classe ouvrière; cette spécificité englobe au moins les deux générations : une fratrie réduite conditionne en apparence la sortie de la classe ouvrière, du moins si on fait la différence à l'intérieur de celle-ci entre les ouvriers ayant au plus le CEP ou un CAP et ceux ayant au moins le BEPC, un brevet professionnel ou même le BTS; ces derniers sont peu

(1) L'amplitude des variations de la fratrie moyenne, lorsque l'on regroupe les professions des fils de façon à avoir des effectifs convenables, est beaucoup plus faible lorsque le père est cadre : 3,2 à 3,5 enfants; elle est un peu plus élevée lorsqu'il est employé ou ouvrier qualifié : 3,3 à 4,3; elle est maximum pour les pères ouvriers sans CAP ni CEP : 3,7 à 5,6.

différents des techniciens, assimilés en général aux cadres moyens. La coupure est encore plus nette, lorsqu'on isole dans la classe ouvrière, les personnes sans diplôme (tableau 4). Les transformations structurelles apparaissent nettement; l'accès à un minimum de qualification est le cas général chez les fils; il ne concerne qu'un père sur deux. Mais il est systématiquement associé à une réduction importante du nombre de frères et sœurs, y compris dans les classes non ouvrière et non agricole.

TABLEAU 4
Opposition entre ouvriers et non-ouvriers
du point de vue de la taille de la fratrie

Pères	Fils	
	Ouvriers sans diplôme	Autres CSP
Ouvriers sans diplôme	5,6 (143)	4,4 (578)
Agriculteurs	5,0 (49)	4,5 (246)
Autres CSP	4,9 (64)	3,6 (1 027)

Les grandes fratries se recrutent dans les secteurs économiques traditionnels en déclin, les petites dans les secteurs modernes

Nos informations sur la branche d'activité sont malheureusement sommaires, limitées aux déclarations spontanées des personnes enquêtées. En dépit de cela, des convergences apparaissent qui élargissent la portée des résultats présentés ici et fondent notre hypothèse sur la relation entre la réduction de la dimension des familles et les transformations des rapports de production.

Ainsi, par exemple, la moitié des ouvriers non diplômés, issus du prolétariat rural, sont chauffeurs ou travaillent dans des secteurs traditionnels : BTP, textiles, travail artisanal ou sont eux-mêmes salariés agricoles ou ouvriers municipaux (voierie); tous sont issus de familles de plus de sept enfants.

De même la mobilité des fils d'exploitants agricoles associée à la diminution de la taille de la fratrie, s'assimile-t-elle davantage à la mobilité structurelle qu'à une ascension sociale proprement dite. Les ouvriers issus de familles de plus de 5 enfants travaillent généralement dans le BTP, les industries alimentaires, ou sont chauffeurs, salariés agricoles ou conducteurs d'engins, ouvriers municipaux. Les fils d'agriculteurs, ouvriers de la métallurgie ou de la construction électrique ont eu beaucoup moins de frères et sœurs. Les employés de la fonction publique, du commerce, de la sécurité ou les cadres appartenant à l'administration, à l'armée et la police ont eu plus de frères et sœurs que les techniciens, les enseignants, ceux appartenant aux professions nouvelles : santé, communication, travail social.

Les pères agriculteurs eux-mêmes forment un ensemble hétérogène : même s'ils sont peu nombreux, les diplômés, avec une descendance réduite, représen-

tent le nouveau secteur agricole des grandes exploitations, mobilisant des capitaux importants, un salariat technicien ⁽¹⁾.

Chez les fils d'ouvriers spécialisés, la dimension de la famille d'origine varie plus encore entre ceux devenus ouvriers du BTP ou des industries textiles (plus de 5,5 enfants) et ceux travaillant dans la métallurgie, la chimie ou la construction électrique (4 enfants). La proportion des premiers est beaucoup plus élevée que celle des seconds; au contraire, les fils d'ouvriers qualifiés sont plus nombreux dans les industries « modernes »; ils ont alors beaucoup moins de frères et sœurs.

Grandes fratries et ségrégation spatiale, perspectives

La reproduction par lignées des familles nombreuses (celle des familles réduites) se comprend dans la logique des transmissions familiales, l'inculcation des modèles familiaux : rôles des sexes, représentations de l'enfant, représentations de la famille et de son articulation avec l'espace social. Elle se comprend par l'ensemble plus large des conditionnements sociaux, économiques et culturels à partir desquels s'est construite l'expérience individuelle.

Les changements des pratiques seront d'autant plus fréquents que les groupes seront mobiles et au contraire, les comportements seront plus stables dans les groupes ayant peu d'échanges avec les autres groupes. Or, la structure spatiale présente des zones plus ou moins mobiles en articulation avec la configuration économique et sociale.

Les caractères socio-économiques culturels de l'espace habité ne deviennent pertinents qu'intégrés dans l'organisation de l'espace dans son ensemble, structure hiérarchique opposant décision et exécution, circulation ou plus ou moins grande maîtrise de l'espace et relégation. Le prolétariat occupe dans cette structure une place spécifique.

Les couches sociales les plus fécondes ont en commun une *proximité spatiale* par rapport aux autres classes sociales. Cela paraît évident en ce qui concerne le prolétariat rural et la population agricole; ça l'est moins lorsqu'on y ajoute

(1) Il convient de mentionner ici le travail de G. STEVENS (1981), qui après une recension de toutes les tentatives infructueuses d'approche de la relation entre mobilité sociale et fertilité, pose explicitement l'hypothèse d'une effet différencié des deux composantes de la mobilité : la mobilité structurelle (qu'il appelle plus souvent mobilité moyenne) et la mobilité de circulation (mobilité relative). C'est en tous cas la seule référence que nous ayons trouvée à ce jour comportant une investigation empirique. Les données sont tirées de l'enquête O.C.G., *Occupational Changes in a Generation*, sur laquelle s'appuient les travaux de BLAU et DUNCAN (1967). Malheureusement, l'analyse de STEVENS ne procède pas d'une description explicite des transformations de la structure du système de production aux États-Unis et de l'évolution corrélative de la distribution des actifs selon leur catégorie socio-professionnelle. Les deux composantes de la mobilité conduisent à des résultats inverses : la taille de la famille (il s'agit de la fécondité des couples) est en relation positive avec la mobilité de circulation, en relation négative (plus significative) avec la mobilité structurelle. Les interprétations de ces résultats pâtissent d'une référence aux théories en vigueur peu adaptées à cette approche. La réduction quantitative poussée ici à l'extrême n'aboutit peut-être qu'à permettre de cerner sur des données statiques une évolution tendancielle.

la classe ouvrière non qualifiée (1); c'est cependant l'un des résultats de l'analyse d'une typologie socio-professionnelle de l'ensemble des 36 000 communes de France (2) qui vient à l'appui des hypothèses présentées ici.

Cette typologie met en évidence la hiérarchisation sociale de l'espace dans des formes relativement complexes, compte tenu du caractère sommaire des catégories dont on disposait pour la construire. Quatre classes s'opposent à toutes les autres quant à la localisation de leur habitat : la population agricole, les retraités et inactifs, les artisans et petits commerçants et les ouvriers spécialisés. Ces catégories se retrouvent donc nombreuses, ensemble, sur des territoires où les autres classes sociales sont, elles, sous-représentées. La *ségrégation sociale*, l'opposition entre ouvriers non qualifiés et cadres, s'aggrave d'une *ségrégation selon l'âge*, proximité entre les retraités et les personnes âgées et la frange inférieure (y compris la fraction non rurale) de la classe ouvrière.

Cette proximité spatiale entre la population âgée et les couches prolétaires particulièrement fécondes est une composante structurelle de la reproduction sociale dont on peut apprécier statistiquement l'importance; si l'on classe les 36 000 communes dans l'ordre croissant de la proportion des chefs de ménages résidents appartenant aux catégories de retraités [non agricoles (3)], d'anciens salariés des secteurs public et privé, d'inactifs de plus de 64 ans, on lit une différence suggestive entre les classes sociales, concernant la répartition des jeunes de moins de 18 ans (tableau 5). Le prolétariat s'oppose davantage encore aux techniciens et aux cadres moyens qu'aux classes supérieures. Le « desserrement » des grandes villes produit en effet une hétérogénéité de ces dernières : croissance de banlieues résidentielles jeunes d'un côté, mais aussi réduction de la population des centres riches, réduction qui n'est pas un déclin économique, accompagnée d'une concentration des fractions de la haute bourgeoisie, y compris les catégories les plus âgées (4).

(1) On sait cependant que les ouvriers les moins qualifiés se recrutent dans la classe paysanne plus que dans la classe ouvrière. Cet itinéraire spécifique vient en partie, selon Claude et Christiane GRIGNON, des rapports au temps et au corps hérités de leurs origines qui les conduisent à préférer « l'atelier à l'usine et le chantier à l'atelier, les travaux publics, le bâtiment ou les transports à la métallurgie et aux industries chimiques » (*op. cité* p. 556). Ces dispositions servent les stratégies de gestion de la main-d'œuvre et la localisation des établissements, visant à utiliser des compétences particulièrement adaptées à certains secteurs, qui, n'étant pas légitimées, peuvent ne pas être rémunérées.

(2) Ces résultats sont extraits du programme « Consommation et inscription spatiale » publié sous forme de rapport CREDOC (1984) en deux volumes :

– Hugues de ROQUEFEUIL : Typologie socio-professionnelle des communes de France.

– Nicole TABARD, Patrick CLAPIER et Hugues de ROQUEFEUIL, avec la collaboration de Danièle PRANGÈRE : Relation entre l'inscription spatiale et la reproduction des inégalités et les modes de vie.

(3) On se limite volontairement à la population non agricole; les différences sont plus grandes encore si l'on inclut les anciens agriculteurs dans ce classement.

(4) Des pôles de domination économique apparaissent clairement localisés, presque exclusivement dans certains quartiers de Paris et quelques communes de sa banlieue proche, concentrant près du quart des ménages de professions libérales et cadres supérieurs, alors qu'ils représentent moins de 9 % des ménages.

On devine que la proximité privilégiée entre les plus pauvres et les plus vieux est la contrepartie d'une relégation de ces populations dans les communes en déclin. On aurait pu opposer, au tableau 5, les communes dont la population diminue de recensements en recensements à celles dont la croissance démographique est rapide; les résultats sont les mêmes.

TABEAU 5
Répartition des moins de 18 ans appartenant aux ménages
de certaines catégories professionnelles (%)

La commune compte...% de retraités et inactifs	Industriels, cadres administratifs	Techniciens, cadres administratifs moyens	Ouvriers qualifiés, maîtrise	Petits indépendants	Ouvriers spécialisés, manœuvres
< 17	31	35	30	20	26
17-23	44	42	41	37	40
> 23	25	23	29	43	34

Le contenu du conditionnement social s'élargit à l'espace habité : espaces fermés et dominés propres à la reproduction des pratiques, espaces dynamiques produits et instruments des transformations sociales. On n'est pas en mesure d'affirmer que la ségrégation sociale joue un rôle important dans la pérennité des grandes fratries. Tout au plus constate-t-on que le nombre d'enfants de moins de 17 ans ⁽¹⁾ dans les ménages dont le chef est ouvrier spécialisé ou manœuvre est en relation positive avec le poids de cette catégorie dans l'ensemble des ménages non agricoles ⁽²⁾.

Provisoirement, ces résultats encouragent cependant à une investigation systématique sur les relations entre les processus de ségrégation socio-économique spatiale et la reproduction des pratiques, et à travers elles la reproduction des inégalités. Ces processus peuvent s'altérer ou se rompre; de nouveaux rapports de force émergent. Il est peut-être significatif dans ce sens que la diminution de la fécondité entre 1967-1968 et 1974-1976, simultanée dans toutes les régions et dans tous les départements de France, ait été plus rapide dans les communes rurales que dans les unités urbaines, petites ou grandes ⁽³⁾. Les communes rurales forment un ensemble des plus hétérogènes, allant des zones en déclin où une agriculture en perte de vitesse est associée à une population âgée, à une main-d'œuvre industrielle peu qualifiée (industries en

(1) On ne dispose que du fichier des tableaux communaux du recensement de 1975, ne contenant aucune information sur la taille des familles terminées. L'enquête « Famille » associée aux derniers recensements fournirait un matériau plus adéquat pour la vérification de nos hypothèses.

(2) Relation plus significative que celle entre le nombre d'enfants par ménage (ouvrier ou non) et la taille de la commune, sauf dans les départements du croissant fertile.

Cette thèse ne pourrait être vérifiée qu'en appliquant notre typologie des communes aux enquêtes Familles associées aux recensements.

(3) Résultats tirés d'une analyse des données de démographie régionale, INSEE D 23 et D 82; cf. le rapport « Fécondité et conditions de vie », *op. cit.*, chapitre 5.

déclin ou établissements d'exécution...) à des zones en voie de reconversion ou se transformant par le contre-coup du « desserrement » des villes et le déclin des banlieues.

La plupart des théories proposant une explication de la baisse de la fécondité ou des cycles du mouvement tendanciel s'appuient généralement sur des agrégats. Mais les forces en présence peuvent être hétérogènes, celles par lesquelles se reproduisent les familles nombreuses, celles par lesquelles se diffusent les familles réduites. La démarche proposée ici montre l'intérêt de compléter ces travaux par la recherche des éléments pertinents pour la reconstruction de ces mécanismes.

BIBLIOGRAPHIE

- BLAU (P.) et DUNCAN (O. D.), *The American Occupational Structure*, John Wiley Ed., 1967.
- BOURDIEU (P.) et SAINT-MARTIN (M. de), Le patronat, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 20-21, mars-avril 1978.
- LE BRAS (H.), Les origines d'une promotion de polytechniciens, *Population*, n° 3, mai-juin 1983.
- BRESARD (M.), Mobilité sociale et dimension de la famille, *Population*, n° 3, juillet-septembre 1950.
- CALOT (G.), Enfants, frères et sœurs, aînés et puînés, *Population*, n° 2, 1981.
- COLLOMB (P.), De quelques facteurs structurels de baisse de la fécondité française, *Population*, n° 6, novembre-décembre 1976.
- DARBEL (A.), *Données sociales*, Édition de 1974, p. 136-138.
- DARBEL (A.), L'évolution récente de la mobilité sociale, *Économie et Statistique*, n° 71, 1975.
- DEVILLE (J. C.), La fécondité est-elle héréditaire? *Économie et Statistique*, n° 116, novembre 1979.
- DUMONT (A.), *Dépopulation et civilisation, étude démographique*, Lecrosnier et Babé, Paris, 1890.
- DUMONT (A.), Natalité et démocratie, Conférences à l'école d'Anthropologie de Paris en 1896-1897, Lib. C. Reinwald, Paris, 1898.
- FESTY (P.), La fécondité des pays occidentaux de 1870 à 1970, INED, *Travaux et Documents*, n° 85, 1979.
- FISHER (R. A.), *The Genetical Theory of Natural Selection*, Dover Publications, N. Y., 1929, 2^e éd. 1958.
- GIRARD (A.), Mobilité sociale et dimension de la famille, *Population*, n° 1, janvier-mars 1951.
- GIRARD (A.), *La réussite sociale en France*, Presses Universitaires de France, Paris, 1961.
- GOODE (W. J.), The Process of Role Bargaining in the Impact of Urbanization and Industrialization on Family Systems, *Current Sociology*, vol. XII, n° 1, 1963-1964.
- GRIGNON (C.) et GRIGNON (C.), Styles d'alimentation et goûts populaires, *Revue Française de Sociologie*, Vol. XXI, n° 4, octobre-décembre 1980.
- GUILMOT (P.), MORSA (J.) et JULEMONT (G.), Les facteurs socio-économiques de la fécondité et les motivations à la parenté, *Études Démographiques*, n° 3, Strasbourg, 1979.
- POHL (R.), SOLEILHAVOUP (J.) et BEN REZIGUE (J.), Formation, mobilité sociale, salaires. Enquête Formation-Qualification professionnelle 1977, *Collections de l'INSEE*, série D, n° 93, 1983.
- ROQUEFEUIL (H. de) et TABARD (N.), Typologie socio-professionnelle des communes de la région Rhône-Alpes, Rapport CREDOC ronéoté, 1982.
- STEVENS (G.), Social Mobility and Fertility: Two Effects in One, *American Sociological Review*, vol. 46, octobre 1981, p. 573-585.
- THELOT (C.), *Tel père, tel fils. Position sociale et origine familiale*, Dunod, 1982.
- THEVENOT (L.), Les enquêtes Formation-Qualification professionnelle et leurs ancêtres français, Document INSEE interne, 1976.
- WESTOFF (C. F.), The Changing Focus of Differential Fertility Research. The Social Mobility Hypothesis, *The Milbank Memorial Fund Quarterly*, vol. XXXI, n° 1, janvier 1953.

ANNEXE I

**Nombre moyen d'enfants dans la fratrie de la femme
selon sa catégorie professionnelle et celle de son père**
(ensemble des femmes, qu'elles vivent ou non avec un compagnon)

C.S.P. de la femme	C.S.P. du père de la femme	Indépendante		Autre cadre moyen		Employée non qualifiée de bureau, standardiste, opératrice, employée communale, employée sans autre indication		Employée de la santé et du travail social		Ouvrière qualifiée	Ouvrière spécialisée	Gardiennne, nourrice,	Femme de ménage, personnel de service	N'a jamais travaillé	Ensemble, y compris les professions non déclarées
		Profession libérale, cadre supérieur	Institutrice, PEGC	Cadre moyen du travail social et de la santé	Employée qualifiée de bureau, dactylo, caissière	Employée de commerce, du tourisme et de l'hôtellerie	Ouvrière qualifiée	Ouvrière spécialisée	Gardiennne, nourrice,	Femme de ménage, personnel de service	N'a jamais travaillé	Ensemble, y compris les professions non déclarées			
Agriculteur	4,4 (7)	4,4 (43)		4,2 (50)		5,0 (47)		5,9 (43)	5,3 (54)	4,4 (53)	4,4 (318)				
Petit indépendant		2,6 (46)		3,7 (58)		3,7 (72)		4,1 (28)	5,4 (40)	4,2 (33)	3,8 (309)				
Gros indépendant, profession libérale	2,7 (12)	3,3 (48)	3,6 (35)	3,9 (27)	3,5 (44)	3,5 (56)	4,2 (72)				3,7 (42)	3,8 (151)			
Cadre supérieur											3,6 (194)				

Employé.						(53)								(36)	(309)
		3,4 (27)	3,5 (27)	4,4 (33)	3,7 (74)			5,7 (29)	4,5 (25)	4,8 (21)	4,2 (255)				
Ouvrier avec CAP ou CEP.	4,0 (27)	3,5 (34)	3,7 (33)	4,0 (58)	3,4 (46)	3,4 (26)	4,8 (41)	4,2 (51)	5,0 (32)	4,3 (20)	4,1 (364)				
Ouvrier sans CAP ni CEP.		3,7 (72)			4,3 (82)	4,5 (50)	5,0 (45)	4,7 (78)	5,3 (68)	5,6 (92)	5,5 (120)	5,5 (91)	5,0 (738)		
Non déclaré, ne sait pas.		3,4 (48)			4,2 (53)	3,6 (86)	4,0 (46)	4,1 (61)	4,9 (58)	4,7 (38)	4,6 (142)				
Élevé par une femme seule ou en institution													3,8 (206)		
Ensemble.	3,7 (46)	3,0 (133)	3,6 (175)	3,5 (128)	3,5 (156)	4,1 (409)	3,7 (257)	4,3 (176)	4,4 (274)	4,6 (145)	5,2 (245)	5,1 (100)	5,2 (249)	4,5 (334)	4,3 (2986)

ANNEXE II

Répartition des femmes en fonction de la dimension de leur famille d'origine selon les caractéristiques les plus discriminantes ⁽¹⁾

	Nombre d'enfants dans la famille d'origine de la femme				
	1 ou 2 enfants	3 ou 4 enfants	5 enfants et plus	fratrie moyenne	n
(a) Niveau d'instruction de la femme					
Aucun diplôme	18,7	30,6	50,7	5,18	(460)
C.E.P. seul	21,7	33,2	45,1	4,79	(483)
C.A.P. seul	22,6	34,9	42,4	4,81	(162)
C.E.P. et C.A.P. ou B.P.	28,1	31,8	40,1	4,35	(356)
B.E.P.C. et C.A.P. au plus	34,4	36,5	29,0	3,77	(400)
B.T.S. ou (B.E.P. ou Bac 1, et B.P. au moins)	38,6	40,0	21,4	3,55	(168)
Baccalauréat 2 ^e partie	35,2	41,7	23,1	3,44	(332)
Études supérieures	37,7	39,8	22,5	3,47	(172)
Ensemble	27,5	34,9	37,6	4,35	(2 535)
Test de Fisher				[24,8]	
(b) Catégorie socio-professionnelle de la femme					
Indépendante	31,5	49,3	19,2	3,62	(45)
Profession libérale, cadre supérieur	47,4	32,5	20,0	3,15	(103)
Institutrice, P.E.G.C.	30,4	50,1	19,5	3,53	(145)
Cadre moyen, trav. social, santé	32,3	44,1	23,6	3,46	(99)
Cadre moyen autre	36,8	36,3	26,8	3,50	(129)
Employée bureau qualifiée	33,3	36,0	30,7	3,97	(342)
Employée travail social	31,4	36,3	32,3	4,05	(144)
Employée commerce	23,7	37,0	39,3	4,47	(239)
Employée autre	35,2	33,1	31,7	3,79	(231)
Contremaître, ouvrière qualifiée	23,5	33,4	43,1	4,58	(125)
Gardiennne	26,0	27,9	46,0	5,17	(92)
O.S., manœuvre	16,4	33,2	50,5	5,18	(221)
Personnel de nettoyage	19,9	25,3	54,8	5,26	(198)
Sans profession	23,3	33,7	43,0	4,66	(305)
N. d.	26,1	33,5	40,4	4,63	(117)
Test de Fisher				[10,6]	

	Nombre d'enfants dans la famille d'origine de la femme				
	1 ou 2 enfants	3 ou 4 enfants	5 enfants et plus	fratrie moyenne	n
(c) Catégorie socio-professionnelle des deux grands-parents de la femme (2)					
[S] * [S].	14,6	46,4	39,0	4,48	(37)
[S, M] * [M].	38,5	39,1	22,4	3,48	(261)
[S, M] * [O].	39,6	37,4	23,0	3,60	(187)
[S, M] * [N].	34,6	40,6	24,7	3,73	(330)
[O] * [O].	32,6	32,6	34,7	4,02	(128)
[S, M] * [A].	28,0	37,9	34,1	4,15	(182)
[O, N] * [A].	20,8	38,8	40,4	4,55	(277)
[O] * [N].	26,4	32,7	40,9	4,50	(276)
[A] * [A].	20,2	37,1	42,7	4,66	(287)
[N] * [N].	22,0	26,3	51,7	5,07	(570)
Test de Fisher.				[13,2]	
(d) Catégorie socio-professionnelle du père de la femme					
Agriculteur.	17,2	34,1	48,7	4,94	(278)
Artisan, petit commerçant.	33,6	37,6	28,8	3,88	(263)
Gros indépendant, profession libérale.	29,6	46,4	24,0	3,84	(116)
Cadre supérieur.	32,2	44,0	23,8	3,68	(145)
Cadre moyen.	38,3	38,6	23,1	3,44	(250)
Employé.	28,6	32,8	38,5	4,33	(220)
Ouvrier avec C.A.P. ou C.E.P.	29,6	36,4	34,0	4,07	(323)
Ouvrier sans C.A.P. ni C.E.P.	19,0	34,0	47,0	4,93	(551)
Salarié agricole, ouvrier municipal.	18,8	26,5	54,6	5,30	(100)
Non déterminé, ne sait pas.	33,5	27,4	39,0	4,59	(124)
Élevé par femme seule ou en institution.	39,0	25,9	35,1	3,97	(165)
Test de Fisher.				[11,8]	
(e) Commune d'origine					
Grande ville (ou $\geq 200\ 000$ habitants).	39,4	32,7	27,9	3,82	(473)
Banlieue d'une grande ville (ou d'une ville > 200 000 habitants).	31,3	37,9	30,8	3,96	(260)
Ville moyenne (ou 20 à 200 000 habitants).	28,5	36,3	35,2	4,18	(602)
Même commune de 5 à 20 000 habitants.	21,0	39,5	39,6	4,53	(49)
Village campagne (ou < 5 000 habitants).	21,5	35,5	43,0	4,66	(923)
Étranger.	22,9	28,3	48,8	4,94	(228)
Test de Fisher.				[9,4]	

	Nombre d'enfants dans la famille d'origine de la femme				
	1 ou 2 enfants	3 ou 4 enfants	5 enfants et plus	fratrie moyenne	n
(f) Catégorie socio-professionnelle du mari					
Artisan, petit commerçant	27,5	42,4	30,1	4,11	(198)
Industriel, gros commerçant	37,3	37,4	25,3	3,72	(43)
Profession libérale	35,6	43,6	20,9	3,41	(67)
Cadre supérieur avec études supérieures . .	39,1	40,5	20,4	3,43	(153)
Cadre supérieur sans études supérieures . .	39,2	38,7	22,1	3,26	(89)
Cadre moyen avec Bac. 2 ou B.T.S.	34,0	40,0	26,0	3,69	(200)
Cadre moyen sans Bac. 2 ni B.T.S.	31,4	33,4	35,2	4,03	(349)
Employé	25,9	37,7	36,4	4,37	(270)
Ouvrier avec B.E.P.C. ou B.T.S.	21,1	32,9	46,0	4,77	(140)
Ouvrier niveau intermédiaire	23,3	32,2	44,5	4,70	(651)
Ouvrier : ni C.A.P., ni C.E.P.	26,3	27,9	45,8	4,87	(329)
Non déclaré	15,7	51,3	33,0	4,14	(46)
Test de Fisher				[8,9]	
(g) Catégorie de commune de résidence					
Communes rurales	23,0	37,1	39,9	4,56	(305)
Unité urbaine < 5 000 habitants	23,4	37,5	39,1	4,49	(175)
de 5 000 à 10 000 habitants	22,6	37,4	40,0	4,35	(132)
de 10 000 à 20 000 habitants	20,6	33,5	43,8	4,95	(150)
de 20 000 à 50 000 habitants	31,8	31,5	36,7	4,05	(143)
de 50 000 à 100 000 habitants	24,8	37,7	37,5	4,27	(272)
de 100 000 à 200 000 habitants	27,7	33,5	38,8	4,47	(293)
U. U. Province \geq 200 000 habitants	31,4	35,6	32,9	4,03	(582)
Agglomération parisienne	31,1	31,4	37,5	4,40	(483)
Test de Fisher				[2,2]	
<p>(¹) 2 535 femmes vivant en couple ayant déclaré leur fratrie, données redressées. Entre parenthèses : nombre de ménages interrogés. Entre crochets : test F. sur données non redressées. Source : enquête C.N.A.F.-FÉCONDITÉ, 1980-1981.</p> <p>(²) [.]*[.] le groupe comprend toutes les combinaisons des catégories contenues dans les premiers crochets avec chacune de celles contenues dans les seconds. S, Gros indépendant, profession libérale, cadre supérieur. M, Petit indépendant, cadre moyen, employé, agent de maîtrise. O, Ouvrier non-agricole. A, Agriculteur. N, Salarié agricole ou C.S.P. inconnue de la femme interrogée.</p>					